



SAVENÈS

## Conseil Municipal du 11 mars 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10 + 1 procuration

**Présents** : Mmes COULON Marie-Christine ; BEFRE Michelle ; SAUZEAU Christelle ; PEZET Aïcha ; HERMANS Virginie et TREIL Christine ; Mrs PELLAUSY Bernard ; GOUT Stéphane ; MISSUD Denis et VAN DE VONDELLE Laurent

**Absents** : Mme SOULIE Aimée ; Mrs CHALAGUIER Julien et MAMPRIN Thierry,

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance  
Aimée Soulié a donné procuration à Marie Christine Coulon

Approbation des comptes-rendus des séances du 27/11/24 et du 20/01/2025

### Points à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations

#### ✚ Convention pluriannuelle d'objectif avec la MJC 2025/2027

Il s'agit là des animations du mercredi après-midi dans le cadre du centre aéré géré par la MJC de Verdun sur Garonne.

La commune de Verdun sur Garonne ayant souhaité se retirer du groupement des 9 communes, une nouvelle convention doit être établie entre les 8 communes restantes.

Il est à noter que Savenès reçoit sans ses locaux les enfants des communes de Beaupuy, Bouillac et Comberouger.

Savenès a été désignée commune coordinatrice par la MJC et pour une durée de 3 ans

Vote pour autorisation de signature de la convention à Mme le maire : à l'unanimité

#### ✚ SDE82 : transfert de compétences maintenance éclairage public

Mme le maire a lu le rapport au conseil municipal

VOTE : à l'unanimité



SAVENÈS

✚ Avenant 3 au marché de l'entreprise DELAMPLE VRD

Les travaux VRD concernant l'impasse Jeannette Begué ne seront finalisés qu'après la construction de l'habitat partagé.

Un avenant a été proposé afin de demander une subvention pour l'enrobage de l'impasse.

VOTE : à l'unanimité

✚ CDG Budget communal

VOTE : à l'unanimité

✚ CA Budget communal 2024

VOTE : à l'unanimité

✚ Emplacement terrain réservé BAGIOLI

Ce terrain constructible avait été réservé par la commune pour un projet qui ne se fera pas, il convient de lever cette réserve afin que le propriétaire puisse proposer son bien à la vente.

VOTE : à l'unanimité

Points non à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations

✚ Documents bibliothèque

La bibliothèque étant à présent communale, un règlement interne et une convention bénévole ont été rédigés et sont proposés au conseil.

VOTE : à l'unanimité



SAVENÈS

✚ Demande de la MDPH pour participation équipements adaptés concernant un administré handicapé.

Le reste à charge de l'administré pour un siège de douche adapté et l'équipement d'un véhicule est de 650€.

Après étude de ce cas particulier, Mme le maire propose une participation de la commune à hauteur de 150€

VOTE : 9 voix « pour » ; 1 abstention et 1 voix contre.

Informations diverses

✚ Présentation du projet ORION

L'ingénieure et la chef de projet de l'entreprise ORION ont présenté au conseil un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le terrain « ancienne décharge » sur une surface de 1 hectare.

Après un tour de table, l'ensemble des membres du conseil présents, sont favorables à ce projet, dans l'attente de la proposition écrite détaillant tous les éléments de ce projet, et dans l'attente de l'avis de la CCGSTG.

Fin de séance

La Secrétaire,

Le Maire,

TREIL Christine

COULON Marie-Christine

SAVENES

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

**OBJET** : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC LA MJC 2025-2027

**EXPOSÉ** :

Les huit communes partenaires, membres de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, se sont vues restituer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 les compétences correspondant à la gestion du périscolaire du mercredi après-midi. Cette restitution leur confère la responsabilité dans la définition des objectifs, et des moyens permettant de répondre aux besoins exprimés et recensés sur le territoire. Elles ont fait le choix de poursuivre leur partenariat à huit (8) communes tout en désignant la commune de Savenès comme coordinatrice.

Ladite convention est jointe à la présente délibération.

**DECIDE** :

Le Conseil Municipal

**APPROUVE**, à l'unanimité, la convention pluriannuelle d'objectif conclue avec la MJC sur la période 2025/2027

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



Affichage le 17 mars 2025

SAVENÈS

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : TRANSFERT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN ET GARONNE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le syndicat départemental d'énergie du Tarn et Garonne, a modifié ses statuts approuvés par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2022, pour se doter de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC .

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, s'il le souhaite, doit délibérer sur ce transfert.

L'article 2-2 ter des statuts permet au SDE 82, en matière d'éclairage public :

- soit d'exercer seulement la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux installations nouvelles et aux renouvellements d'installations existantes, (OPTION 1);

- soit globalement :

➤ d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux installations nouvelles et aux renouvellements d'installations

➤ d'assurer la maintenance préventive et corrective et le fonctionnement de ces installations., (OPTION 2)

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Ainsi, dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage existantes restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE82 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. Ce procès-verbal est établi suite à la réalisation d'un audit des installations d'éclairage public et des éventuels travaux de remise en conformité nécessaires au transfert de cette compétence.

Le conseil Municipal prend connaissance des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence Eclairage Public pour les travaux d'investissement et de maintenance tel qu'adopté par le Comité Syndical du 15 décembre 2022 et du 14 février 2023.

Après lecture de l'ensemble de ces éléments au Conseil Municipal, Mme le Maire propose au Conseil Municipal le transfert de la compétence éclairage public de la commune au SDE 82 selon l'option 2 investissement et maintenance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme le Maire et à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du SDE 82 validé par Arrêté Préfectoral du 28 septembre 2022

Vu les dispositions de l'article L1321-9 du CGCT

Vu le règlement d'usage de la compétence Eclairage Public voté par le comité du SDE 82,

- Après en avoir délibéré, décide de transférer au SDE 82 la compétence Eclairage Public pour les travaux d'investissement et de maintenance dans les conditions susvisées,
- Autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.
- S'engage à inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SDE 82
- Précise que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SDE 82 pour information au Comité Syndical

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

**OBJET** : *AVENANT 3 ; Entreprise DELAMPLE VRD - Aménagement d'une voie nouvelle et de la rue Bellevue*

Madame le Maire présente à son assemblée la proposition d'avenant au marché de l'entreprise DELAMPLE VRD du Cabinet URBACTIS, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie nouvelle et de la rue Bellevue.

**Montant initial du marché** : 296 252.41 € HT

**Montant du marché après avenant n°1** : 284 459.08 € HT

**Montant du marché après avenant n°2** : 244 842.84 € HT

**Montant du marché après avenant n°3** : 284 459.08 € HT

**Soit une augmentation de 16.18 %**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition d'URBACTIS pour un montant de 284 459.08 HT
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



Affichage le 17 mars 2025



SAVENÈS

DEL N° 20250304

## SEANCE DU 11 MARS 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDE82**

Afin d'affirmer le rôle du SDE82 en tant qu'autorité publiques locale compétente pour la gestion du PCRS, lors de sa séance du 17 décembre 2024, le comité syndical du SDE82 a approuvé la modification de ses statuts.

Les statuts rénovés ont pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées :

Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 activités accessoires à l'objet est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE82 dans le domaine cartographique :

« Le syndicat peut participer à toute démarche visant au développement des SIG dans le département de Tarn et Garonne.

Le syndicat peut également assurer les services suivants :

- Etude, réalisation et financement d'n projet de PCRS et de tous les travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques graphiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres
- Intégration, gestion, et moyens de diffusion de la donnée traitée
- Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels
- Toute activé visant à promouvoir et à développer des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie ou des réseaux notamment l'assistance et l'accompagnement de projets de toute nature (smart grids...) »

Affichage le 17 mars 2025

AR Prefecture

082-218201788-20250311-20250304-DE  
Reçu le 17/03/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-20 ;

Vu la délibération du comité syndical du SDE82 du 17 décembre 2024 ;

Vu le projet de modification statutaire du SDE82

Le conseil municipal de la commune de Savenes entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- Adopte les statuts modifiés du SDE82 tels qu'annexés à la présente délibération
- Autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération au président du SDE82

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



COULON Marie-Christine



SAVENÈS

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 : BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire donne lecture du compte de gestion de l'année 2024, présenté par Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de MOISSAC.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 345 565.00	742 494.00	3 088 059.00
Titres de recettes émis (b)	1 656 451.90	712 560.00	2 369 011.90
Réductions de titres (c)		12.00	12.00
Recettes nettes (d=b-c)	1 656 451.90	712 548.00	2 368 999.90
<b>DEPENSES</b>			
Autorisation budgétaires totales (e)	2 300 319.00	742 494.00	3 042 813.00
Mandats émis (f)	1 359 857.93	707 779.94	2 067 637.87
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)	1 359 857.93	707 779.94	2 067 637.87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICES</b>			
(d-h) Excédent	296 593.97	4768.06	301 362.03
(h-d) Déficit			

Vu l'exposé de Madame le Maire le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la validation du compte de gestion 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine





SAVENÈS

DEL N° 20250306

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire sort et confie la présidence à Monsieur PELLAUSY Bernard qui donne lecture du compte administratif 2024 au conseil municipal :

**Investissement :**

## Dépenses :

Prévu :	2 300 319.00
Réalisé :	1 359 857.93
Reste à réaliser :	0.00

## Recettes :

Prévu :	2 345 565.00
Réalisé :	1 656 451.90
Reste à réaliser :	642 320.41

**Fonctionnement :**

## Dépenses :

Prévu :	642 494.00
Réalisé :	707 779.94
Reste à réaliser :	0.00

Affichage le 17 mars 2025

**AR Prefecture**

082-218201788-20250311-20250306-BF  
Reçu le 27/03/2025

**Recettes :**

Prévu :	642 494.00
Réalisé :	712 548.00
Reste à réaliser :	0.00

**Vu** l'exposé de Monsieur PELLAUSY Bernard, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la validation du compte administratif 2024 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

**OBJET** : Renonciation à l'emplacement réservé - Section D n°63 - Demande de délaissement

Madame le Maire informe aux membres du Conseil Municipal la demande de délaissement formulée par Mme BAGIOLI Josiane concernant une parcelle de terrain nu situé sur la section D n°63.

**Considérant** :

- Que la commune de Savenès avait initialement prévu un emplacement réservé sur la parcelle mentionnée, dans le cadre de l'aménagement du territoire,
- Que la commune a été destinataire d'un courrier de Mme BAGIOLI Josiane, en date 20/02/2025, par lequel elle sollicite l'exercice du droit de délaissement de cette parcelle,
- Que, après examen de la demande et de la situation du terrain, la commune estime ne pas avoir de projet d'acquisition pour ce bien.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de :

1. **Renoncer** à l'emplacement réservé sur la parcelle section D n°63,
2. **Ne pas exercer** le droit de délaissement sollicité par Mme BAGIOLI Josiane,
3. **Inform**er Mme BAGIOLI Josiane de la décision prise par la commune, lui précisant qu'elle peut disposer de son bien librement,
4. Autoriser **Madame le Maire** à signer toute correspondance ou document relatif à cette décision.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
COULON Marie-Christine



Affichage le 17 mars 2025



SAVENÈS

DEL N° 20250308

## SEANCE DU 11 MARS 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

### **OBJET** : Vote du règlement intérieur de la bibliothèque et de la convention de bénévolat

#### 1. Présentation et approbation du règlement intérieur de la bibliothèque

Madame le Maire présente le projet de règlement intérieur de la bibliothèque, destiné à régir les modalités d'accès, d'utilisation et de fonctionnement de la bibliothèque pour ses usagers, ainsi que les règles de sécurité et de comportement à respecter.

Après avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et après discussion, le Conseil a procédé à un vote.

**Il est donc proposé :**

- d'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque tel que présenté.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix :**

- D'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque.

#### 2. Présentation et approbation de la convention de bénévolat

Madame le Maire présente la convention de bénévolat, qui définit les droits et obligations des bénévoles qui interviennent au sein de la bibliothèque. Cette convention vise à formaliser les engagements respectifs des bénévoles et de la structure, en précisant les missions confiées, la durée de l'engagement et les conditions de travail.

Après examen et échanges sur le projet de convention, le Conseil a procédé à un vote.

**Il est donc proposé :**

- D'adopter la convention de bénévolat telle que présentée.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix :**

- D'approuver la convention de bénévolat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marie-Christine Coulon", written over a horizontal line.



## SEANCE DU 11 MARS 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard, VAN DE VONDELE Laurent.

**Absents excusés** : Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry et Mme SOULIE Aimée

Madame SOULIE Aimée a donné procuration à Madame COULON Marie-Christine

Madame TREIL Christine est nommé secrétaire de séance.

**OBJET** : Examen du dossier de Monsieur FABRE Alain concernant le fonds de compensation du handicap

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'un courrier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en date du 27 février 2025, concernant le fonds de compensation du handicap et nous demande d'examiner le dossier de Monsieur FABRE Alain.

Ce courrier nous demande de nous positionner sur le montant de la prise en charge par la commune des équipements suivants :

1. Fauteuil de douche
2. Aménagement véhicule

Après étude du dossier et en conformité avec la politique d'accompagnement des personnes handicapées, le Conseil Municipal a décidé d'apporter une participation financière à hauteur de 150 €, répartie de la manière suivante :

- Fauteuil de douche : 50 €
- Aménagement véhicule : 100 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine

